

**PROCES VERBAL de la SEANCE  
du CONSEIL MUNICIPAL  
du Mardi 21 mars 2023  
20h00**

L'an deux mil vingt-trois, le 21 mars à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du conseil et des mariages, sous la présidence de **Monsieur Claude DOUCET, Maire.**

**Date de convocation** : 15 mars 2023

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux** :

Claude DOUCET, Gilles BRANCHOUX, Marie-France MARTINEAU, Alain SICAULT, Maryse RIOLLAND, Dominique GABILLON, Nadine FOURRE, Didier THOMAS, Corinne BILLOT, Pascal DOUCET, Sandrine GRATIN, Pascal BERTHONNET, Arielle BEGUE, Philippe PLAULT, Hervé FLAVIGNY

**Absents et avaient donné pouvoir** : Paulette LESSAULT à Maryse RIOLLAND, Jean-Christophe DUVEAU à Alain SICAULT, Clarisse LACHAUD à Hervé FLAVIGNY

**Absente excusée** : Sylvie POMME

**Secrétaire de séance** : Corinne BILLOT

**Assistaient à la séance** :

Alain DERBORD, Directeur Général des Services  
Antonio AUDONNET, Responsable des Services Techniques

**AFFAIRE COMMUNALE N°1 :  
ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire et qu'il peut y adjoindre un auxiliaire, pris en dehors de ses membres, qui assiste aux séances mais sans participer aux délibérations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote à main levée et désigne Corinne BILLOT pour remplir cette fonction. Il décide d'adjoindre au secrétaire de séance Monsieur Alain DERBORD, Directeur Général des Services, en tant qu'auxiliaire ne participant pas aux délibérations.

**AFFAIRE COMMUNALE N°2 :  
APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 06/12/2022**

Le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

**AFFAIRE COMMUNALE N°3 :  
APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 20/12/2022**

Le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

## **AFFAIRE COMMUNALE N°4 :**

### **DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire indique avoir pris deux décisions depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

- Décision de signer les marchés d'assurance de la ville de Valençay
- Décision modificative n°2 sur le budget principal 2022

## **AFFAIRE COMMUNALE N°5 :**

### **BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

#### **A) Compte administratif et de gestion 2022**

Monsieur DOUCET explique qu'il convient de procéder à l'élection d'un président de l'assemblée au titre du débat et du vote relatif au compte administratif du Budget Principal 2022.

A l'unanimité, Madame Marie-France MARTINEAU est élue présidente de séance s'agissant exclusivement du débat et du vote du compte administratif 2022

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Marie-France MARTINEAU, qui présente les écritures concordantes du compte administratif dressé par Monsieur le Maire et du compte de gestion, dressé par Monsieur le receveur municipal :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE LA COMMUNE</b>						
Résultats reportés		226 217,80 €	111 814,53 €		111 814,53 €	226 217,80 €
Opérations de l'exercice	2 583 064,88 €	2 803 215,11 €	471 615,26 €	691 695,81 €	3 054 680,14 €	3 494 910,92 €
<b>TOTAUX</b>	<b>2 583 064,88 €</b>	<b>3 029 432,91 €</b>	<b>583 429,79 €</b>	<b>691 695,81 €</b>	<b>3 166 494,67 €</b>	<b>3 721 128,72 €</b>
Résultats de clôture		446 368,03 €		108 266,02 €		554 634,05 €
Restes à réaliser			487 479,66 €	499 428,14 €	487 479,66 €	499 428,14 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>2 583 064,88 €</b>	<b>3 029 432,91 €</b>	<b>1 070 909,45 €</b>	<b>1 191 123,95 €</b>	<b>3 653 974,33 €</b>	<b>4 220 556,86 €</b>
RESULTATS DEFINITIFS		446 368,03 €		120 214,50 €		566 582,53 €

Monsieur le Maire, conformément aux textes en vigueur, quitte la salle avant le vote du compte administratif 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte administratif et de gestion 2022 du budget principal.

#### **B) Affectation du Résultat**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, affecte le résultat 2022 du budget principal sur le budget primitif principal 2023 comme suit :

- Excédent de fonctionnement reporté (article 002 en recettes)      446 368,03 €
- Excédent d'investissement (article 001 en recettes)              108 266,02 €

#### **C) Fiscalité directe locale**

Monsieur le Maire rappelle que les taux des impôts locaux n'ont pas évolué depuis 1999. Il propose, compte tenu du contexte budgétaire contraint, de recourir à une hausse des taux d'imposition de 3,9%. En effet, il explique que l'inflation pesant sur nos charges de fonctionnement, notamment sur l'énergie et l'achat de

matières premières, réduit la capacité d'autofinancement de la commune, à un moment où celle-ci s'inscrit dans un programme d'investissement ambitieux, engagé dans le cadre de la labellisation « Petites Villes de Demain ». Si la commune souhaite ne pas ralentir ses projets, il lui faut trouver des marges de manœuvre. Bien entendu, la hausse de la fiscalité n'est pas le seul levier, l'autre levier important dont nous parlerons également ce soir étant le travail sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de sobriété énergétique.

Philippe PLAULT indique les bases vont de leur côté augmenter de 7%, et qu'il faut aussi se positionner du point de vue du contribuable, qui, lui aussi, subit l'inflation.

Monsieur le Maire se dit tout à fait en accord avec les propos de Philippe PLAULT et indique que les ressources générées par la hausse des taux ne couvrent même pas la hausse des coûts de l'énergie. Le problème étant la corrélation entre les prix du gaz et les prix du pétrole. Encore une fois, la mesure s'accompagnera d'une recherche d'économie d'énergie dans nos pratiques, avec la mise en place de régulation dans les écoles par exemple. Nous allons également associer le personnel à la réflexion sur le plan de sobriété.

Philippe PLAULT ajoute que les taxes sur les ordures ménagères ont également augmenté, que l'on ne sait pas ce qu'il en sera pour les taux d'imposition du département. Les cours du gaz et du pétrole refluent actuellement.

Monsieur le Maire répond que le département n'a pas voté de hausse de ses taux. Il ajoute également qu'il ne nous est pas interdit de revoir le niveau des taux à l'avenir, si la conjoncture devait s'améliorer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer les taux d'imposition en 2023 à chacune des taxes directes locales comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties 36,48 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 46,32 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires 11,30 %

#### **D) Budget Primitif 2023**

Marie-France MARTINEAU présente le Budget Primitif 2023 équilibré en dépenses et recettes à :

- La section de fonctionnement à la somme de 3 218 624,03 €
- La section d'investissement à la somme de 2 135 284,96 €

#### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

COMPTE	LIBELLE	RESTES A REALISER 2022	PROP BP 2023	TOTAL 2023
20	Dépenses imprévues	0,00 €	4 817,46 €	4 817,46 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €
001	Résultat reporté		0,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	72 000,00 €	72 000,00 €
1641	Capital des Emprunts		72 000,00 €	72 000,00 €

<b>203</b>	<b><u>Frais d'études</u></b>	<b>70 000,00 €</b>	<b>25 200,00 €</b>	<b>95 200,00 €</b>
	Etude carrefour écoles - Rue Talleyrand et Max Hymans	70 000,00 €		70 000,00 €
	Audit énergétique salle des fêtes		1 200,00 €	1 200,00 €
	Audit énergétique autres bâtiments communaux		6 000,00 €	6 000,00 €
	Ponts rue Duchesse de Dino		18 000,00 €	18 000,00 €
<b>2051</b>	<b><u>Concessions et droits similaires</u></b>	<b>3 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 000,00 €</b>
	Logiciels GFI avec modules DSN en RH, M57 en compta	3 000,00 €		3 000,00 €
<b>2111</b>	<b><u>Acquisition terrains</u></b>	<b>40 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>40 000,00 €</b>
	Terrain "Andrieux"	40 000,00 €		40 000,00 €
				0,00 €
<b>2116</b>	<b><u>Cimetières</u></b>	<b>0,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>
	reprises de concessions		10 000,00 €	10 000,00 €
<b>212</b>	<b><u>Agencements et aménagements de terrains</u></b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>455 768,00 €</b>	<b>465 768,00 €</b>
	Aménagement places de l'église et du champs de foire	10 000,00 €	422 000,00 €	432 000,00 €
	Prairies humides - Plan de gestion dont pose de clôtures écopaturage		33 768,00 €	33 768,00 €
<b>2131</b>	<b><u>Bâtiments publics</u></b>	<b>208 687,66 €</b>	<b>69 640,00 €</b>	<b>278 327,66 €</b>
	Rénovation thermique façade nord partie contemporaine	55 000,00 €		55 000,00 €
	Toiture zinc bureau comptabilité	26 887,66 €		26 887,66 €
	SSI Pôle enfance		5 550,00 €	5 550,00 €
	SSI Benjamin Rabier		4 300,00 €	4 300,00 €
	Préau - auvent - Contrôle accès multi accueil	6 800,00 €	58 910,00 €	65 710,00 €
	Plaque commémorative pour jardin du souvenir		880,00 €	880,00 €
	Travaux de mise en accessibilité bâtiments communaux	120 000,00 €		120 000,00 €
<b>2132</b>	<b><u>Bâtiments privés</u></b>	<b>0,00 €</b>	<b>54 000,00 €</b>	<b>54 000,00 €</b>

	Camping municipal - installation de mobilhomes (partie VRD)		54 000,00 €	54 000,00 €
<b>2138</b>	<b><u>Autres constructions</u></b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>306 257,00 €</b>	<b>406 257,00 €</b>
	Aménagement au stade		57 690,00 €	57 690,00 €
	Réhabilitation des toitures des lavoirs		65 000,00 €	65 000,00 €
	Terrain multisports - City parc avec agrés	100 000,00 €	19 193,00 €	119 193,00 €
	Création d'un commerce éphémère		86 434,00 €	86 434,00 €
	Toiture des services techniques		33 000,00 €	33 000,00 €
	WC place de l'église		44 940,00 €	44 940,00 €
<b>2151</b>	<b><u>Réseaux de voirie</u></b>	<b>2 532,00 €</b>	<b>459 312,00 €</b>	<b>461 844,00 €</b>
	Réfection muret rue du petit houx	2 532,00 €		2 532,00 €
	Relevés topographiques rue de Verdun		2 820,00 €	2 820,00 €
	Travaux annexes suite extension réseau EU la Basse-Cour et la Verdezière		10 000,00 €	10 000,00 €
	Carrefour des écoles		446 492,00 €	446 492,00 €
<b>2152</b>	<b><u>Installations de Voirie</u></b>	<b>19 720,00 €</b>	<b>19 100,00 €</b>	<b>38 820,00 €</b>
	Borne dématérialisation infos touristiques avec création réseau alimentation électrique et internet	19 720,00 €		19 720,00 €
	Mise en sécurité des platanes avenue de la résistance		19 100,00 €	19 100,00 €
<b>21538</b>	<b><u>Autres réseaux</u></b>	<b>0,00 €</b>	<b>119 800,00 €</b>	<b>119 800,00 €</b>
	Eclairage public		109 000,00 €	109 000,00 €
	Vidéoprotection		10 800,00 €	10 800,00 €
<b>2157</b>	<b><u>Matériel et outillage technique</u></b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 760,00 €</b>	<b>2 760,00 €</b>
	Godet trapèze		2 760,00 €	2 760,00 €
<b>2158</b>	<b><u>Autres installations, matériel et outillage technique</u></b>	<b>33 540,00 €</b>	<b>4 356,80 €</b>	<b>37 896,80 €</b>

	Perforateur		530,00 €	530,00 €
	Tondeuse autoportée	33 540,00 €		33 540,00 €
	Tondeuse débroussaileuse		2 160,00 €	2 160,00 €
	Poubelles près du lavoir et champ de foire		1 666,80 €	1 666,80 €
<b>2182</b>	<b><u>Matériel de transport</u></b>	<b>0,00 €</b>	<b>36 684,00 €</b>	<b>36 684,00 €</b>
	Remorque agricole		6 684,00 €	6 684,00 €
	Camion services techniques		30 000,00 €	30 000,00 €
<b>2184</b>	<b><u>Matériel de bureau et mobilier</u></b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 708,80 €</b>	<b>1 708,80 €</b>
	15 tables PVC pour la halle		1 708,80 €	1 708,80 €
<b>2188</b>	<b><u>Autres</u></b>	<b>0,00 €</b>	<b>6 401,24 €</b>	<b>6 401,24 €</b>
	Sono pour les cérémonies		500,00 €	500,00 €
	Stores bureau secrétariat des élus		2 385,24 €	2 385,24 €
	Ramées (barnum 4,5 * 6 m)		3 516,00 €	3 516,00 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>487 479,66 €</b>	<b>1 647 805,30 €</b>	<b>2 135 284,96 €</b>

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

COMPTE	LIBELLE	RESTES A REALISER 2022	PROP BP 2023	TOTAL 2023
1	EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE		108 266,02 €	108 266,02 €
21	VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT		106 510,00 €	106 510,00 €
024	PRODUITS DE CESSION D'IMMOBILISATON			0,00 €
10222	FC TVA		54 194,00 €	54 194,00 €
10226	TAXE AMENAGEMENT			
1068-001	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE		0,00 €	0,00 €
040	<u>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</u>		50 000,00 €	50 000,00 €
-				
192	<u>Plus value sur cession partielle - Terrain Les Châtaigniers</u>		48 728,91 €	48 728,91 €
-				

2111	<b>Constatation valeur nette comptable - Terrain Les Châtaigniers</b>		<b>1 271,09 €</b>	<b>1 271,09 €</b>
	-			
2841582	Autres org. Pub-Bâtiments et installations		<b>11 673,85 €</b>	<b>11 673,85 €</b>
	<i>Réseau électrification Rue Auditoire</i>		<i>10 637,05 €</i>	
	<i>Enfouissement réseaux télécom Rue Résistance</i>		<i>1 036,80 €</i>	
28041512	Groupement de collectivités		<b>2 700,00 €</b>	<b>2 700,00 €</b>
	<i>Enfouissement réseaux</i>		<i>2 700,00 €</i>	
2804182	Autres org. Pub-Bâtiments et installations		<b>1 000,00 €</b>	<b>1 000,00 €</b>
	<i>Amortissement sub. Aménagement gare - 9ème année/10 ans</i>		<i>1 000,00 €</i>	
2804172	Autres org. Pub-Bâtiments et installations		<b>1 700,00 €</b>	<b>1 700,00 €</b>
	<i>Amortissement Subvention Centre Hospitalier Valençay création maison médicale - 4ème année/10 ans</i>		<i>1 300,00 €</i>	
	<i>Amortissement Subvention Borne recharge véhicule électrique</i>		<i>400,00 €</i>	
2804132	Biens mobiliers		<b>253,80 €</b>	<b>253,80 €</b>
	<i>Filet pare ballon clôture collège - 4ème année / 5 ans</i>		<i>253,80 €</i>	
280422	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé		<b>700,00 €</b>	<b>700,00 €</b>
	<i>Enfouissement réseau Orange Avenue Résistance</i>		<i>270,00 €</i>	
	<i>Enfouissement réseau Orange Rue Auditoire</i>		<i>430,00 €</i>	
1321	<b><u>SUBVENTION ETAT</u></b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
1322	<b><u>SUBVENTION REGION</u></b>	<b>43 750,00 €</b>	<b>265 043,71 €</b>	<b>308 793,71 €</b>
	Hôtel de Ville	43 750,00 €		43 750,00 €
	Création d'un commerce éphémère		21 608,51 €	21 608,51 €
	Création d'un terrain multisport		29 800,00 €	29 800,00 €
	Rénovation de l'éclairage public		36 191,20 €	36 191,20 €
	Aménagement et végétalisation des place de l'église et du champ de foire		118 000,00 €	118 000,00 €
	Plan de gestion des prairies humides		16 612,00 €	16 612,00 €
	Aménagement du carrefour des écoles		36 082,00 €	36 082,00 €
	Camping - installation mobilhomes / chalets (partie VRD)		6 750,00 €	6 750,00 €

<b>1323</b>	<b><u>SUBVENTION DEPARTEMENT</u></b>	<b>37 974,00 €</b>	<b>100 480,28 €</b>	<b>138 454,28 €</b>
	FAR 2017 - Réaménagement Hôtel de ville	8 000,00 €		8 000,00 €
	FAR 2021 - toiture bureau comptabilité	5 500,00 €		5 500,00 €
	FAR 2022 - Vidéoprotection	24 474,00 €		24 474,00 €
	FAR 2023 - Aménagement du stade		7 291,00 €	7 291,00 €
	FAR 2023 - Vidéoprotection		3 600,00 €	3 600,00 €
	FAR VIDEOPROTECTION - Vidéoprotection		3 600,00 €	3 600,00 €
	FAR 2023 - Camion services techniques		17 000,00 €	17 000,00 €
	FAR 2023 - Toiture services techniques		22 000,00 €	22 000,00 €
	FAR SPORT 2023 - Aménagement du stade		7 211,28 €	7 211,28 €
	FAR 2023 - Aménagement et végétalisation des place de l'église et du champ de foire		25 200,00 €	25 200,00 €
	FAHTHPA - camping installation mobilhomes (partie VRD)		9 000,00 €	9 000,00 €
	Plan de gestion des prairies humides		5 578,00 €	5 578,00 €
<b>1328</b>	<b><u>AUTRES SUBVENTIONS</u></b>	<b>59 517,27 €</b>	<b>94 618,66 €</b>	<b>154 135,93 €</b>
	CEE hôtel de ville	9 445,27 €		9 445,27 €
	CEE hôtel de ville - Partie récente	408,00 €		408,00 €
	Appel à projet - JO 2024 pour le terrain multisports	49 664,00 €		49 664,00 €
	CAF - Projet investissement 2023 multiaccueil		43 806,32 €	43 806,32 €
	Fondation du patrimoine - Toiture des lavoirs		43 027,34 €	43 027,34 €
	SDEI - Audits énergétiques		3 000,00 €	3 000,00 €
	FAFA - Projet d'aménagement du stade		4 785,00 €	4 785,00 €
<b>1345</b>	<b><u>AMENDES DE POLICE</u></b>	<b>0,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>
	Aménagement du carrefour des écoles		50 000,00 €	50 000,00 €
<b>1346</b>	<b><u>DOTATION EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)</u></b>	<b>158 186,87 €</b>	<b>311 675,30 €</b>	<b>469 862,17 €</b>
	DETR - Hôtel de ville	62 551,12 €		62 551,12 €
	DETR - Rénovation thermique Hôtel de ville	30 768,03 €		30 768,03 €

	DETR - Vidéoprotection	4 867,72 €		4 867,72 €
	DETR - Accessibilité	60 000,00 €		60 000,00 €
	DETR - Projet d'aménagement du stade		8 087,61 €	8 087,61 €
	DETR - Mise en sécurité des platanes avenue de la résistance		9 327,50 €	9 327,50 €
	DETR - Aménagement du carrefour des écoles		258 246,00 €	258 246,00 €
	DETR - Création d'un commerce éphémère		36 014,19 €	36 014,19 €
<b>1348</b>	<b><u>AUTRES</u></b>	<b>0,00 €</b>	<b>195 191,20 €</b>	<b>195 191,20 €</b>
	Fonds vert - Rénovation de l'éclairage public		36 191,20 €	36 191,20 €
	Fonds vert - Aménagement et végétalisation des places de l'église et du champ de foire		144 000,00 €	144 000,00 €
	Banque des Territoires - Etude des ponts Rue Duchesse de Dino		15 000,00 €	15 000,00 €
<b>204</b>	<b>SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
2041582	Fond concours SDEI			0,00 €
<b>1641</b>	<b><u>EMPRUNTS</u></b>	<b>200 000,00 €</b>	<b>280 000,00 €</b>	<b>480 000,00 €</b>
	Emprunt	200 000,00 €	280 000,00 €	480 000,00 €
<b>165</b>	<b><u>DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS</u></b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 850,00 €</b>	<b>1 850,00 €</b>
	Dépôts de garantie (camping)		1 850,00 €	1 850,00 €
<b>275</b>	<b><u>DEPOTS ET CAUTIONNEMENT VERSES</u></b>			
	Remboursement caution présence verte			
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>499 428,14 €</b>	<b>1 635 856,82 €</b>	<b>2 135 284,96 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2023.

## **AFFAIRE COMMUNALE N°6 :** **Budget Assainissement**

### **A) Compte administratif et de gestion 2022**

Monsieur DOUCET explique qu'il convient de procéder à l'élection d'un président de l'assemblée au titre du débat et du vote relatif au compte administratif du Budget assainissement 2022.

A l'unanimité, Madame Marie-France MARTINEAU est élue présidente de séance s'agissant exclusivement du débat et du vote du compte administratif 2022.

Monsieur le Maire donne la parole à Marie-France MARTINEAU, qui présente les écritures concordantes du compte administratif dressé par Monsieur le Maire et du compte de gestion, dressé par Monsieur le receveur municipal :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)
<b>COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT</b>						
Résultats reportés		273 563,79 €		48 845,47 €		322 409,26 €
Opérations de l'exercice	322 876,37 €	320 500,62 €	317 777,29 €	115 613,22 €	640 653,66 €	436 113,84 €
TOTAUX	322 876,37 €	594 064,41 €	317 777,29 €	164 458,69 €	640 653,66 €	758 523,10 €
Résultats de clôture		271 188,04 €	153 318,60 €			117 869,44 €
Restes à réaliser			184 355,00 €	382 087,20 €		
TOTAUX CUMULES	322 876,37 €	594 064,41 €	502 132,29 €	546 545,89 €	825 008,66 €	1 140 610,30 €
RESULTATS DEFINITIFS		271 188,04 €		44 413,60 €		315 601,64 €

Monsieur le Maire, conformément aux textes en vigueur, quitte la salle avant le vote du compte administratif 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte administratif et de gestion 2022 du budget annexe du service de l'assainissement.

### **B) Affectation du Résultat**

A l'unanimité, le résultat 2022 du budget annexe assainissement est affecté sur le budget primitif assainissement 2023 comme suit :

- Excédent d'exploitation reporté (article 002 en recettes) 271 188,04 €
- Excédent d'investissement (article 001 en recettes) 44 413,60 €

### **C) Budget Primitif 2023**

Marie-France MARTINEAU présente le Budget Primitif 2023 du service de l'assainissement, équilibré en dépenses et recettes à :

- La section d'exploitation à la somme de 589 438,04 €
- La section d'investissement à la somme de 584 442,20 €

#### **DEPENSES d'INVESTISSEMENT**

ARTICLE	LIBELLE	RAR 2022	PROP BP 2023	TOTAL 2023
001	Solde exécution section investissement reporté	0,00 €	153 318,60 €	153 318,60 €
020	Dépenses imprévues	0,00 €	10 413,60 €	10 413,60 €
1391	Amortissements		75 000,00 €	75 000,00 €
1641	Emprunts en Euros	0,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €
215	<b><u>Installations, Matériels et outillages techniques</u></b>	30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €
	Remplacement automate et installation supervision	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Extension réseau Basse-cour et liaison Meray - Verdezière	30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €

<b>218</b>	<b><u>Autres immobilisations corporelles</u></b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
	Matériel informatique	0,00 €		0,00 €
	Détecteur de gaz	0,00 €		0,00 €
<b>2315</b>	<b><u>Création réseaux</u></b>	<b>154 355,00 €</b>	<b>154 355,00 €</b>	<b>308 710,00 €</b>
	Réhabilitation du réseau sous la Rouère (1er et 2ème tiers)	154 355,00 €	154 355,00 €	308 710,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>184 355,00 €</b>	<b>400 087,20 €</b>	<b>584 442,20 €</b>

### RECETTES d'INVESTISSEMENT

ARTICLE	LIBELLE	RAR 2022	PROP BP 2023	TOTAL 2023
<b>001</b>	<b>Excédent antérieur reporté</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>021</b>	<b>Virement section exploitation</b>	<b>0,00 €</b>	<b>23 613,00 €</b>	<b>23 613,00 €</b>
<b>1068</b>	<b>Réserves</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>131</b>	<b>Subventions d'équipement</b>	<b>142 087,20 €</b>	<b>61 742,00 €</b>	<b>203 829,20 €</b>
Agence de l'eau (40%)	Remplacement automate et installation supervision	35 991,90 €		35 991,90 €
Conseil Départemental (30%)	Remplacement automate et installation supervision	8 353,30 €		8 353,30 €
Agence de l'eau (40%)	Réhabilitation du réseau sous la Rouère (1er tiers)	61 742,00 €		61 742,00 €
Agence de l'eau (40%)	Réhabilitation du réseau sous la Rouère (2ème tiers)		61 742,00 €	61 742,00 €
Conseil Départemental	Extension réseau Basse-cour et liaison Meray - Verdezière	36 000,00 €		36 000,00 €
<b>1641</b>	<b>EMPRUNT</b>	<b>240 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>240 000,00 €</b>
<b>040</b>	<b>AMORTISSEMENTS</b>	<b>0,00 €</b>	<b>117 000,00 €</b>	<b>117 000,00 €</b>
2813	Constructions		39 000,00 €	39 000,00 €
28156	Installations Techniques		75 000,00 €	75 000,00 €
2818	Autres immobilisations		3 000,00 €	3 000,00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>382 087,20 €</b>	<b>202 355,00 €</b>	<b>584 442,20 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2023 du service de l'assainissement.

## **AFFAIRE COMMUNALE N°7 :**

### **Budget lotissement**

#### **A) Compte administratif et de gestion 2022**

Monsieur DOUCET explique qu'il convient de procéder à l'élection d'un président de l'assemblée au titre du débat et du vote relatif au compte administratif du Budget lotissement 2022.

A l'unanimité, Madame Marie-France MARTINEAU est élue présidente de séance s'agissant exclusivement du débat et du vote du compte administratif 2022.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Marie-France MARTINEAU, qui présente les écritures concordantes du compte administratif dressé par Monsieur le Maire et du compte de gestion, dressé par Monsieur le receveur municipal :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)
<b>COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT</b>						
Résultats reportés				895,32 €		895,32 €
Opérations de l'exercice	440,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	440,00 €	0,00 €
TOTAUX	440,00 €	0,00 €	0,00 €	895,32 €	440,00 €	895,32 €
Résultats de clôture	440,00 €			895,32 €		455,32 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	440,00 €	0,00 €	0,00 €	895,32 €	440,00 €	895,32 €
RESULTATS DEFINITIFS	440,00 €			895,32 €		455,32 €

Monsieur le Maire, conformément aux textes en vigueur, quitte la salle avant le vote du compte administratif 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte administratif et de gestion 2022 du budget annexe lotissement.

#### **B) Affectation du Résultat**

A l'unanimité, le résultat 2022 du budget annexe lotissement est affecté sur le budget primitif lotissement 2023 comme suit :

- Excédent d'investissement (article 001 en recettes) 455,32 €

#### **C) Budget Primitif 2023**

Madame Marie-France MARTINEAU présente le Budget Primitif 2022 du service lotissement, équilibré en dépenses et recettes à :

- La section d'exploitation à la somme de 35 564,68 €
- La section d'investissement à la somme de 31 460,00 €

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES			RECETTES		
ARTICLE	LIBELLE	BP 2023	ARTICLE	LIBELLE	BP 2023
6015	Achat terrains		7015	Vente de terrains	31 004,68
6045	Etudes		74...	Subventions	
605	Travaux	<b>4 560,00</b>			
6522	Reversement EV (7551)				
71355-042	Variation de stocks	31 004,68	71355-042	Variation de stocks	4 560,00
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>35 564,68</b>	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>35 564,68</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES			RECETTES		
ARTICLE	LIBELLE	BP 2023	ARTICLE	LIBELLE	BP 2023
			<b>001</b>	<b>Excedent d'investissement</b>	<b>455,32</b>
168741	Remb Avance BP	26 900,00	168741	Avance Budget principal (276341)	
3555-040	Terrains aménagés	4 560,00	3555-040	Terrains aménagés	31 004,68
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>31 460,00</b>	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>31 460,00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2023 du service lotissement.

**AFFAIRE COMMUNALE N°8 :**  
**MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le Maire indique qu'afin de permettre une meilleure organisation du travail au sein du pôle enfance, il devient nécessaire d'augmenter le temps de travail de deux adjoints d'animation de l'ALSH et d'un adjoint technique de la cantine scolaire.

A cet effet, il convient de créer 2 postes d'adjoint d'animation permanent à temps non complet (32 heures) et un poste d'adjoint technique permanent à temps non complet (26 heures).

Le conseil municipal, à l'unanimité :

– MET A JOUR ET MODIFIE, à compter du **1<sup>er</sup> avril 2023**, de la façon suivante le tableau des effectifs :

- **pour la filière animation**, sont créés :
  - 2 postes sur emploi permanent d’adjoint d’animation à temps non complet à 32 heures,
- **pour la filière technique**, est créé :
  - 1 poste sur emploi permanent d’adjoint technique à temps non complet à 26 heures,

Le tableau des effectifs de la ville de Valençay se présente comme suit :

GRADE	Nombre de poste	Temps de travail / poste
<b>POSTES SUR EMPLOI PERMANENT</b>		
Attaché principal	1	35h
Attaché	1	35h
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	35h
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	35h
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	35h
Adjoint administratif territorial	2	35h
Gardien-brigadier	1	35h
Brigadier-chef principal	1	35h
Adjoint technique	7	35h
Adjoint technique – temps non complet	1	25h
Adjoint technique – temps non complet	1	26h
Adjoint technique – temps non complet	1	22h
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	4	35h
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	2	35h
Agent de maitrise	2	35h

Agent de maitrise principal	1	35h
Adjoint d'animation	4	35h
Adjoint d'animation – temps non complet	2	32h
Adjoint d'animation – temps non complet	1	31h
Adjoint d'animation – temps non complet	1	28h
ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe	2	35h
Auxiliaire de puériculture principale 2 <sup>ème</sup> classe	1	35h
Educateur de jeunes enfants – Temps complet	1	35h
Educateur de jeunes enfants – Temps non complet	1	24h
Infirmier territorial de classe supérieure	1	35h
Technicien territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	35h
<b>POSTES SUR EMPLOI NON PERMANENT</b>		
Educateur des APS	1	
Educateur de jeunes enfants	1	
Adjoint administratif	1	
Adjoint technique	12	
Adjoint d'animation	6	

**AFFAIRE COMMUNALE N°9 :**  
**FINANCEMENT DU FONDS D'AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTE ET**  
**AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT**

Monsieur le Maire rappelle que le département assure la gestion et la mise en œuvre du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) ainsi que du Fonds de Solidarité Logement (FSL).

Ces deux dispositifs nationaux, créés respectivement par les lois du 1<sup>er</sup> décembre 1988 et par la loi du 31 mai 1990 interviennent en faveur du FAJD en appui aux parcours d'insertion des jeunes en difficulté, âgés de 18 à 25 ans, complémentaires aux dispositifs de droit commun (PACEA, Garantie Jeunes) et au titre du FSL

pour la mise en œuvre du droit au logement sur le département (accès au maintien dans un logement décent).

Le financement de ces fonds est assuré principalement par le Département et par la mobilisation de l'ensemble des principaux partenaires que sont les autres collectivités territoriales, leurs groupements, les organismes de protection sociale ainsi que, plus spécifiquement pour le FSL, les bailleurs sociaux et les opérateurs énergie et de téléphonie.

Ainsi, le conseil municipal est invité à donner son accord à une participation de la commune de Valençay pour 2023 respectivement :

- Au FSL à hauteur de 1,66 € par résidence principale,
- Au FAJD, à hauteur de 0,70 € par jeune de 18 à 25 ans identifié sur le territoire de la commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de participer financièrement au dispositif Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté (FAJD) et au Fonds de Solidarité Logement (FSL) pour l'année 2023.

Un financement sur la base de 0,70 € par jeune de 18 à 25 ans est approuvé, soit, pour un total de 145 jeunes, une aide de 101,50 €, au titre du FAJ.

Un financement sur la base de 1,66 € par résidence principale est approuvé, soit, pour un total de 1 147 résidences principales en 2019, un montant de 1 904,02 €, au titre du FSL.

Ces sommes seront versées au compte du département.

## **AFFAIRE COMMUNALE N°10 :** **SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS**

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, les conseillers municipaux dirigeants d'association se retirant de la salle et s'abstenant sur le vote de la subvention aux associations qu'ils dirigent, d'attribuer aux associations désignées dans la liste ci-dessous les subventions suivantes au titre de l'année 2023 :

ASSOCIATIONS	Subvention	Subvention exceptionnelle
<b>ASSOCIATIONS CULTURELLES</b>		
Amis de Benjamin Rabier	200 €	
<b>Sous-total</b>	<b>200 €</b>	
<b>ASSOCIATIONS INTERPROFESSIONNELLES</b>		
Indre Nature	135 €	
Prévention routière	150 €	
<b>Sous-total</b>	<b>285 €</b>	
<b>ASSOCIATIONS MEDICO-SOCIALES</b>		
EKR France	100 €	
Restaurant du coeur	100 €	
<b>Sous-total</b>	<b>200 €</b>	
<b>ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES</b>		
ACPG – CATM de l'Indre	83 €	
<b>Sous-total</b>	<b>83 €</b>	
<b>ASSOCIATIONS SPORTIVES</b>		
Mollets de gâtines	200 €	
Gaule Valencénne	150 €	150 €
<b>Sous-total</b>	<b>350 €</b>	<b>150 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 118 €</b>	<b>150 €</b>

## **AFFAIRE COMMUNALE N°11 :**

### **TARIFS SERVICES COMMUNAUX 2023 – ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'adopter pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024 les tarifs suivants :

<b>ASSAINISSEMENT</b>	<b>HT</b>	<b>TTC</b>
<b>Taxe de raccordement</b> (à compter de la mise en service de l'égout, c-à-d de la date de réception des travaux, pour tout immeuble raccordé ou non raccordé)	<b>750,33 €</b>	<b>900,40 €</b>
<b>Redevance forfaitaire annuelle de raccordement</b> (à compter de la mise en service de l'égout, pour tout immeuble raccordé ou non raccordé)	<b>72,92 €</b>	<b>87,50 €</b>
Redevance forfaitaire annuelle de raccordement si ce dernier n'est pas intervenu dans les 2 ans suivant la mise en service de l'égout	<b>109,38 €</b>	<b>131,26 €</b>
<b>Redevance d'assainissement basée sur l'eau consommée - Tarif au m3</b> (à compter de la mise en service de l'égout, pour tout immeuble raccordé ou non raccordé)	<b>1,24 €</b>	

## **AFFAIRE COMMUNALE N°12 :**

### **ADHESION AU SERVICE DE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE DU SDEI**

Monsieur le Maire rappelle la démarche engagée dans le cadre de l'élaboration d'un plan de sobriété énergétique et qu'à ce titre, la commune souhaite s'engager dans une politique de maîtrise de l'énergie.

En l'absence de moyens techniques internes à la Commune, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les objectifs et missions du Conseiller en Energie Partagé, ainsi que les conditions d'adhésion qui sont formalisées dans une convention entre la Commune et le SDEI.

Notamment :

- L'engagement de la Commune sur 4 ans
- Les tarifs (base 2016) de l'adhésion pour la Commune sont de :
  - 50 € d'abonnement par an
  - 0.94 €/an/habitant pour l'ensemble des prestations suivantes :
    - Le Bilan Energétique Global
    - Le Bilan Energétique de Suivi
    - L'Assistance à Maîtrise d'ouvrage

Le montant de cette cotisation sera actualisé une fois en fin d'année conformément à la délibération du SDEI n°01-2019-22 du 29 mars 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la commune de Valençay au service de Conseil en Energie du SDEI et autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre la Commune de Valençay et le SDEI.

## **AFFAIRE COMMUNALE N°13 :**

### **MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU MULTIACCUEIL**

Monsieur le Maire rappelle que le règlement intérieur du multi accueil adopté le 29 juin 2015, a été modifié le 24 septembre 2015, le 23 novembre 2017, le 10 avril 2019, les 30 septembre et 9 décembre 2021, le 6 décembre 2022. Monsieur le Maire propose de modifier le règlement intérieur du multi accueil, notamment les points suivants :

- La modification du décompte des retards des parents,
- La précision des conditions et des règles d'assurance

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le nouveau règlement intérieur du multi accueil.

## **AFFAIRE COMMUNALE N°14 :**

### **APPROBATION DU PROJET DE FONCTIONNEMENT DU RELAIS PETITE ENFANCE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le Relais Assistantes Maternelles a ouvert le 19 septembre 2016, et qu'un projet de fonctionnement avait été adopté lors de la séance du conseil municipal en date du 7 décembre 2016 et modifié en date du 18 juin 2018.

Il explique que le RAM est devenu depuis lors RPE et qu'il convient d'approuver un nouveau projet de fonctionnement, pour la période 2023-2026.

Monsieur le Maire expose le projet de fonctionnement, élaboré en lien entre les services et la CAF de l'Indre et soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le projet de fonctionnement du Relais Petite Enfance.

## **AFFAIRE COMMUNALE N°15 :**

### **APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET D'ACTIVITE DU RELAIS PETITE ENFANCE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le Relais Assistantes Maternelles a ouvert le 19 septembre 2016, et que le RAM est devenu depuis lors RPE. Il présente le projet d'activité pour 2023, consistant en la mise en œuvre d'ateliers Snoezelen.

Le Snoezelen consiste à consacrer aux résidents un temps dédié, dans un espace approprié, à « des activités » reposant sur des sollicitations sensorielles, où la stimulation des sens se fait simultanément ou séparément.

Ce projet nécessite l'acquisition de matériels spécifiques. Après consultation auprès des fournisseurs, ces besoins sont évalués à hauteur de 3 226,53 € HT.

Afin de financer ces nouveaux équipements, il est possible de solliciter le concours de la CAF.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de l'acquisition des matériels proposés pour le RPE et approuve le plan de financement suivant :

DEPENSES	
Travaux	Montant HT
Acquisition matériels	3 226,53 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 226,53 €</b>

RECETTES		
Financier	Taux	Montant
CAF (AAP fonctionnement)	80,00%	2 581,22 €
Autofinancement	20,00%	645,31 €
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>	<b>3 226,53 €</b>

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter la subvention auprès de la CAF de l'Indre, au taux de 80%.

## **AFFAIRE COMMUNALE N°16 :** **APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC LA CCEV POUR LA MISE A DISPOSITION DE LA MEDIATHEQUE**

Monsieur le Maire rappelle qu'une exposition sur Max Hymans aura lieu cette année 2023 sur plusieurs sites : sous la halle, au château et à la médiathèque.

Il convient de conclure une convention avec la CCEV pour la mise à disposition de la médiathèque, du 2 mai au 30 septembre 2023.

Monsieur le Maire présente le projet de convention, et le soumet aux voix.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le projet de convention avec la CCEV pour la mise à disposition de la médiathèque du 2 mai au 30 septembre 2023, dans le cadre de l'exposition Max Hymans et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à cette affaire.

## **AFFAIRE COMMUNALE N°17 :** **APPROBATION DU PROGRAMME ET DU PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT POUR 2023 AU MULTIACCUEIL**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la structure multi-accueil a ouvert en septembre 2015.

L'aire de jeux pour les enfants réalisée en 2022 se trouve orientée au soleil et le système de parasols alors envisagé n'est pas satisfaisant. Il est proposé de couvrir l'aire de jeux, afin de l'ombrager, d'installer un auvent devant l'entrée du bâtiment, pour abriter les parents qui attendent devant le SAS d'entrée, et d'acquérir du mobilier d'extérieur (tables, chaises, tapis).

Par ailleurs, il est envisagé d'investir dans un système de contrôle d'accès, et de modifier les systèmes d'ouvertures des fenêtres suite à la demande de la PMI.

Après consultation auprès des fournisseurs, ces besoins sont évalués à hauteur de 54 757,90 € HT.

Afin de financer ces nouveaux équipements, il est possible de solliciter le concours de la CAF.

Le Conseil Municipal, considérant l'intérêt de procéder à la réalisation de ces travaux et à l'acquisition ces nouveaux matériels pour le multi-accueil, à l'unanimité décide de l'acquisition des matériels et de la réalisation des travaux proposés, ci-dessous détaillés, pour le multi-accueil et approuve le plan de financement suivant :

<b>Dépenses</b>		
Travaux	Entreprise	Montant
Construction d'un préau au dessus de l'aire de jeux	AFD	36 750,00 €
Construction d'un auvent devant l'entrée du multiaccueil	Lebert et Beau	5 185,78 €
Mise en place d'un contrôle d'accès au multiaccueil	SLEE	9 945,62 €
Modification du dispositif d'ouverture des fenêtres arrières	Lebert et Beau	2 145,50 €
Matériels d'activité - tapis, tables et chaises	WESCO	731,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>54 757,90 €</b>

<b>Recettes</b>		
Subvention CAF	80%	43 806,32 €
Autofinancement	20%	10 951,58 €
<b>TOTAL</b>		<b>54 757,90 €</b>

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter la subvention auprès de la CAF de l'Indre, au taux de 80%.

## **AFFAIRE COMMUNALE N°18 :** **APPROBATION DU PROGRAMME ET DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA CREATION D'UN COMMERCE EPHEMERE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil l'acquisition d'un immeuble au 17 rue de la République, décidée lors de la séance du 15 juin 2021, en vue de la création d'un commerce éphémère.

Après estimation par le maître d'œuvre, le montant global de l'opération s'élèverait à hauteur de 72 028,37 € HT.

Afin de financer ce projet, il est possible de solliciter le concours de l'Etat, au titre de la DETR et de la région.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le programme de travaux d'aménagement d'un commerce éphémère, ainsi que le plan de financement suivant :

<b>DEPENSES</b>	
<b>Boutique éphémère (acquisition, maîtrise d'œuvre et travaux)</b>	<b>Montant HT</b>
Acquisition	16 603,37 €
Maitrise d'œuvre	5 000,00 €
Travaux	50 425,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>72 028,37 €</b>

RECETTES		
Financier	Taux	Montant
DETR	50,00%	36 014,19 €
Région	30,00%	21 608,51 €
Autofinancement	20,00%	14 405,67 €
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>	<b>72 028,37 €</b>

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter les subventions inscrites au plan de financement, auprès de l'Etat et de la Région, aux taux les plus élevés possible.

**AFFAIRE COMMUNALE N°19 :**  
**APPROBATION DU PROGRAMME ET DU PLAN DE FINANCEMENT  
POUR LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC – PROGRAMME  
2023**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le programme important de rénovation de l'éclairage public, engagé en 2016, visant à réduire sa consommation énergétique et les nuisances lumineuses liées à l'éclairage public, ainsi qu'à sécuriser les armoires électriques.

C'est ainsi qu'un audit réalisé par le SDEI en 2017 a permis de définir des priorités et d'engager un programme de travaux pluriannuel.

Sur les quelques 850 points lumineux que compte la commune, environ 700 ont fait l'objet de remplacement lors des 3 programmes précédents, et l'ensemble des armoires a été remis aux normes.

Le projet 2023 concerne la rénovation des 130 derniers points lumineux d'anciennes génération, majoritairement de technologie « Sodium Haute Pression » et « Iodure métallique ».

Ce programme viendra parachever les efforts menés depuis 7 ans par la commune pour transformer son parc d'éclairage public, et ainsi réaliser des économies importantes d'énergie, de réduire les nuisances environnementales et sur la santé humaine.

Les travaux portent sur le parc désormais le plus ancien de la commune, et permettront un gain énergétique d'environ 65 %.

Après consultation de l'entreprise CITEOS, titulaire du marché à bons de commandes sur l'éclairage public, le montant global de l'opération s'élèverait à hauteur de 90 478 € HT.

Afin de financer ce projet, il est possible de solliciter le concours de l'Etat, au titre du Fonds Vert et de la région.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le programme 2023 de travaux de rénovation de l'éclairage public ainsi que le plan de financement suivant :

DEPENSES		
Travaux	Nb PL	Montant HT
Parking centre de secours	4	2 680,00 €
Rues du Tertre et Basse-cour	10	6 226,00 €
Salle des fêtes	6	3 902,00 €
Rue de la Halle	7	4 325,00 €
Rues Duchesse de Dino et abreuvoir	5	4 960,00 €
Rue de l'hermitage	11	6 957,00 €

Rues Ferdinand de Lesseps, Giraudoux, d'Estampes	32	19 457,00 €
Rue du champ de foire	1	702,00 €
Impasse du Tivoli	9	5 735,00 €
Rue du château et rue de Blois	8	8 036,00 €
Rue de gâtine	15	9 401,00 €
Le Bas Meray	3	1 616,00 €
La Tahernière	3	1 616,00 €
La Charperas et la Tahernière	3	1 616,00 €
Rues de la République et Saint Maurice	13	13 249,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>130</b>	<b>90 478,00 €</b>

<b>RECETTES</b>		
<b>Financier</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant</b>
Fonds Vert	40,00%	36 191,20 €
Région	40,00%	36 191,20 €
Autofinancement	20,00%	18 095,60 €
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>	<b>90 478,00 €</b>

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter les subventions inscrites au plan de financement, auprès de l'Etat et de la Région, aux taux les plus élevés possible.

## **AFFAIRE COMMUNALE N°20 :**

### **APPROBATION DU PROGRAMME ET DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA REFECTION D'UNE TOITURE AUX SERVICES TECHNIQUES**

Monsieur le Maire expose au Conseil le projet de travaux de remplacement de la toiture du hangar abritant les véhicules aux ateliers techniques.

Après consultation auprès des entreprises, ces travaux sont évalués à hauteur de 27 500,00 € HT.

Afin de financer ces travaux, il est possible de solliciter le concours du Conseil Départemental au titre du Fonds d'Action Rurale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le programme 2023 de travaux de réfection d'une toiture aux services techniques, ainsi que le plan de financement suivant :

<b>DEPENSES</b>	
<b>Travaux</b>	<b>Montant HT</b>
Travaux toiture services techniques	27 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>27 500,00 €</b>

<b>RECETTES</b>		
<b>Financier</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant</b>
FAR	80,00%	22 000,00 €
Autofinancement	20,00%	5 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>	<b>27 500,00 €</b>

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental, au titre du FAR, au taux le plus élevé possible.

## **AFFAIRE COMMUNALE N°21 :**

### **APPROBATION DU PROGRAMME ET DU PLAN DE FINANCEMENT POUR L'INSTALLATION DE NOUVEAUX HEBERGEMENTS AU CAMPING**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de poursuivre le programme d'investissement au camping, avec l'installation de 6 nouveaux hébergements. Ce projet nécessite la réalisation de travaux de viabilisation et de renforcement des réseaux électriques.

Après consultation auprès des entreprises, ce projet est évalué à hauteur de 135 000,00 € HT.

Afin de financer ces travaux, il est possible de solliciter le concours du Conseil Départemental au titre du Fonds d'Aide à l'Hébergement Touristique et Hôtellerie de Plein Air, ainsi que le Conseil Régional, au titre du fonds Cap Hébergement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le programme de travaux et d'aménagement pour le camping, ainsi que le plan de financement suivant :

<b>DEPENSES</b>	
<b>Travaux</b>	<b>Montant HT</b>
Viabilisation camping pour installation de nouveaux hébergements	45 000,00 €
Acquisition et installation de 6 mobilhomes / chalets	90 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>135 000,00 €</b>

<b>RECETTES</b>		
<b>Financier</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant</b>
Conseil départemental (FAHTHPA)	20,00%	27 000,00 €
Conseil Régional (CAP hébergement)	15,00%	20 250,00 €
Autofinancement	65,00%	87 750,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>	<b>135 000,00 €</b>

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental et du Conseil Régional, au taux le plus élevé possible.

**AFFAIRE COMMUNALE N°22 :**  
**APPROBATION DU PROGRAMME ET DU PLAN DE FINANCEMENT  
POUR LA REALISATION D'UN AMENAGEMENT AU STADE**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal un programme d'aménagement au stade, comprenant des travaux la rénovation de l'éclairage, l'installation d'une tribune et la réalisation de travaux de mise en accessibilité.

Après consultation auprès des entreprises, ce projet est évalué à hauteur de 48 075,21 € HT.

Afin de financer ces travaux, il est possible de solliciter le concours du Conseil Départemental, le Conseil Régional, l'Etat et la Fédération Française de Football.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le programme d'aménagement au stade, ainsi que le plan de financement suivant :

<b>DEPENSES</b>	
<b>Travaux</b>	<b>Montant HT</b>
Eclairage stade football	31 900,00 €
Tribune stade	10 000,00 €
Mise en accessibilité vestiaires et club housse	6 175,21 €
<b>TOTAL</b>	<b>48 075,21 €</b>

<b>RECETTES</b>		
<b>Financier</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant</b>
FAR	15,17%	7 291,00 €
FAR sport	15,00%	7 211,28 €
FAFA (15% sur éclairage)	9,95%	4 785,00 €
Région contrat de pays équipements sportifs	17,43%	8 380,00 €
DETR - 50% sur accessibilité (obtenue)	6,42%	3 087,61 €
DETR - 50% sur tribune (demandée)	10,40%	5 000,00 €
Autofinancement	25,63%	12 320,33 €
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>	<b>48 075,21 €</b>

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental, du Conseil Régional, de l'Etat et de la Fédération Française de Football, au taux le plus élevé possible.

**AFFAIRE COMMUNALE N°23 :**  
**APPROBATION DU PROGRAMME ET DU PLAN DE FINANCEMENT  
POUR L'AMENAGEMENT ET LA VEGETALISATION DES PLACES DE  
L'EGLISE ET DU CHAMP DE FOIRE**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal un programme d'aménagement et de végétalisation des places du champ de foire et de l'église.

Après estimation, ce projet est évalué à hauteur de 360 000 € HT.

Afin de financer ces travaux, il est possible de solliciter le concours du Conseil Départemental, le Conseil Régional, et l'Etat.

Hervé FLAVIGNY demande si le projet intègre la montée de la départementale jusqu'au cimetière.

Monsieur le Maire indique que cette voie mériterait également d'être reprise, mais ne peut pas l'être dans le cadre du projet d'aménagement de places.

Maryse RIOLLAND rappelle que la commune a pris du retard dans l'entretien et la réfection des trottoirs, notamment rue Nationale, ce qui pose problème pour accéder au pôle enfance avec une poussette par exemple.

Corinne BILLOT évoque le mauvais état de du chemin de la Robinerie.

Monsieur le Maire demande à ce que ces questions soient traitées en commission voirie / patrimoine.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le programme d'aménagement et de végétalisation des places du champ de foire et de l'église, ainsi que le plan de financement suivant :

<b>DEPENSES</b>	
<b>Travaux</b>	<b>Montant HT</b>
MOE	25 000,00 €
Travaux place de l'église	100 000,00 €
Travaux place du champ de foire	235 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>360 000,00 €</b>

<b>RECETTES</b>		
<b>Financier</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant</b>
Fonds vert (Etat)	40,00%	144 000,00 €
CRST (conseil régional)	33,00%	118 800,00 €
FAR (conseil départemental)	7,00%	25 200,00 €
Autofinancement	20,00%	72 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>	<b>360 000,00 €</b>

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental, du Conseil Régional, et de l'Etat, au taux le plus élevé possible.

## **AFFAIRE COMMUNALE N°24 :**

### **APPROBATION DU PROGRAMME ET DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA REFECTION DES TOITURES DES LAVOIRS**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal des travaux de réfection complète des toitures des lavoirs.

Après estimation, ce projet est évalué à hauteur de 53 784,17 € HT.

Afin de financer ces travaux, il est possible de solliciter le concours de la Fondation du Patrimoine.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le programme de travaux sur les toitures des lavoirs, ainsi que le plan de financement suivant :

DEPENSES	
Travaux	Montant HT
Toiture lavoir Basse cour	22 546,67 €
Toiture lavoir Hôpital	31 237,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>53 784,17 €</b>

RECETTES		
Financier	Taux	Montant
Fondation du patrimoine	80,00%	43 027,34 €
Autofinancement	20,00%	10 756,83 €
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>	<b>53 784,17 €</b>

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter le concours financier de la Fondation du Patrimoine, au taux le plus élevé possible.

### **AFFAIRE COMMUNALE N°25 :**

## **APPROBATION DU PROGRAMME ET DU PLAN DE FINANCEMENT POUR 2023 DU PLAN DE GESTION DES PRAIRIES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le plan de gestion des prairies humides, adopté en 2017, s'est achevé en 2021.

Il rappelle qu'un nouveau plan de gestion a été adopté par délibération en date du 6 décembre 2022, pour les 5 prochaines années, de 2022 à 2026, en collaboration avec les partenaires techniques et financiers présents dans le premier plan de gestion.

Le programme 2023 de ce plan de gestion s'élève à un coût estimatif de 28 140 €, qui pourrait être financé à l'aide de subventions du Conseil Régional et du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le programme 2023 du plan de gestion des prairies humides, ainsi que le plan de financement suivant :

DEPENSES	
Travaux	Montant HT
Pose de clôtures pour écopâturage	10 500,00 €
Restauration frayère	10 000,00 €
Restauration ripisylve	5 000,00 €
Ecopâturage 2023	2 640,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>28 140,00 €</b>

RECETTES		
Financier	Taux	Montant
Département (25% sur clôtures)	19,82%	5 578,00 €
Pays de Valençay	59,03%	16 612,00 €
Autofinancement	21,14%	5 950,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>	<b>28 140,00 €</b>

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter les subventions inscrites au plan de financement, auprès du Conseil Départemental et du Conseil Régional, au taux le plus élevé possible.

## **AFFAIRE COMMUNALE N°26 :**

### **APPROBATION DU PROGRAMME ET DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME 2023 DE VIDEOPROTECTION**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la vidéoprotection de la commune a été déployée en 2022.

Il propose de vidéoprotéger le site du gymnase, en installant 6 nouvelles caméras pour en surveiller les 3 accès.

Le programme 2023 de vidéoprotection s'élève à un coût estimatif de 9 000 € HT, qui pourrait être financé à l'aide de subventions du Conseil Départemental.

Dominique GABILLON espère que ces caméras permettront de calmer les esprits et stopper les intrusions. Nous retrouvons régulièrement des mégots et des bouteilles vides. Les intrus semblent pouvoir pénétrer même lorsque les portes sont fermées. Se pose également la question des clés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le programme 2023 de vidéoprotection, ainsi que le plan de financement suivant :

<b>DEPENSES</b>	
<b>Travaux</b>	<b>Montant HT</b>
Vidéoprotection du gymnase	9 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 000,00 €</b>

<b>RECETTES</b>		
<b>Financier</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant</b>
FAR	40,00%	3 600,00 €
FAR vidéo	20,00%	1 800,00 €
Département fond spécifique vidéo	20,00%	1 800,00 €
Autofinancement	20,00%	1 800,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>	<b>9 000,00 €</b>

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter les subventions inscrites au plan de financement, auprès du Conseil Départemental, au taux le plus élevé possible.

## **AFFAIRE COMMUNALE N°27 :**

### **APPROBATION DU PROGRAMME ET DU PLAN DE FINANCEMENT POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION AUX SERVICES TECHNIQUES**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de remplacer l'un des camions des services techniques.

Ce projet d'acquisition est estimé à un coût de 25 000 € HT, qui pourrait être financé à l'aide de subventions du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'acquisition d'un nouveau camion pour les services techniques, ainsi que le plan de financement suivant :

<b>DEPENSES</b>	
<b>Travaux</b>	<b>Montant HT</b>
Acquisition du camion	25 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>25 000,00 €</b>

RECETTES		
Financier	Taux	Montant
FAR	68,00%	17 000,00 €
Autofinancement	32,00%	8 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>	<b>25 000,00 €</b>

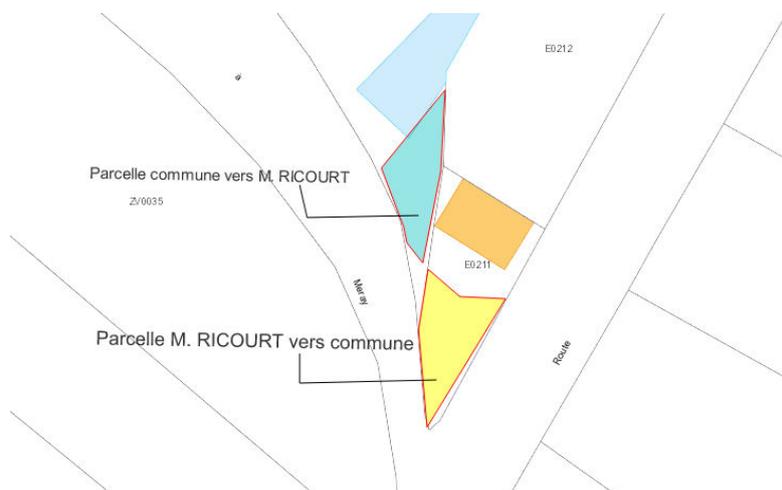
Monsieur le Maire est autorisé à solliciter les subventions inscrites au plan de financement, auprès du Conseil Départemental, au taux le plus élevé possible.

## **AFFAIRE COMMUNALE N°28 :** **ECHANGE DE PARCELLES AVEC M. RICOURT A MERAY**

Monsieur le Maire expose que Monsieur RICOURT est propriétaire d'une parcelle cadastrée section E n°211 dont une partie d'une superficie d'environ 110 m<sup>2</sup> est occupée par le carrefour entre la VC n°19 et la route de Vicq-sur-Nahon.

Par ailleurs, la commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section E n°210, jouxtant la propriété de Monsieur RICOURT côté nord-ouest, d'une contenance de 990 m<sup>2</sup>.

Après discussion avec Monsieur RICOURT, un échange de parcelles est proposé afin de « régulariser » l'usage du carrefour actuellement situé en propriété privée, en prélevant une partie de la parcelle E210 de même contenance (soit environ 110 m<sup>2</sup>), donnant ainsi à M. RICOURT un accès par la voie communale n°19, à l'ouest de la parcelle, comme mentionné sur le croquis ci-dessous (sans valeur contractuelle, le géomètre définira une portion équivalente de terrain).



Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'échange de parcelles proposé dans les conditions suivantes :

- Echange de la portion de la parcelle E n°211 appartenant à Monsieur RICOURT actuellement située « de fait » sur le domaine public avec une partie de la parcelle E n°210, à concurrence d'une surface équivalente.

L'étude de Maître LANGLOIS est chargée de la rédaction de l'acte, et le cabinet BIA GEO de dresser un nouvel état parcellaire conforme à l'accord entre les parties.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document relatif à cette affaire.

Il est précisé que la commune prendra en charge des frais de bornage, de géomètre, ainsi que les frais de notaire.

## **AFFAIRE COMMUNALE N°29 :** **MOTION DE SOUTIEN POUR LA REOUVERTURE DES URGENCES DE L'HOPITAL D'ISSOUDUN LA NUIT**

Monsieur le maire présente au Conseil Municipal la motion de soutien proposée par l'Association des Maires de l'Indre, pour la réouverture des urgences de l'hôpital d'Issoudun la nuit. Il propose de s'associer à cette motion.

Il informe de ce qu'il a fait venir la Ministre Firmin le Bodot, et que la situation est difficile partout en France. Celle-ci rappelle que 87% du territoire français est composé de déserts médicaux.

Il a pu également débattre avec le Ministre Braun, lors du salon de l'agriculture, entre autres sujets, de la question des déserts médicaux et de la mauvaise communication en direction des étudiants en médecine.

La fermeture des urgences de nuit à Issoudun pourrait impacter fortement celles de Châteauroux et mettre en péril le système de soin.

Monsieur le Maire en profite pour informer, sur un plan plus local, du départ en retraite de François DEVINEAU. L'intérim sera assuré dans un premier temps par la directrice de l'hôpital de Châteauroux, Madame POUPET, en attendant l'arrivée d'un nouveau directeur.

Arielle BEGUE ajoute que la situation est tendue à Valençay également. Sur une équipe de 16 infirmières, il en manque actuellement 4. Il y a encore un an, tous les postes étaient pourvus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la motion suivante :

La crise sanitaire sans précédent que connaît notre pays depuis plusieurs années et plus encore depuis l'épidémie de COVID-19 a révélé un dysfonctionnement de l'hôpital public, pourtant seul susceptible d'assurer en tout point du territoire l'égal accès de tous à la santé, en y injectant l'ensemble des moyens humains et financiers nécessaires.

Depuis plusieurs mois, le service des Urgences du Centre Hospitalier de la Tour Blanche à Issoudun est sous tension et rencontre, à l'image de plusieurs établissements de santé en France, de nombreuses difficultés pour maintenir la continuité des soins en raison du contexte de démographie médicale et paramédicale.

Les effectifs médicaux des urgences, étaient déjà sous tension depuis plusieurs mois. A cela s'est ajoutée la pénurie de personnel paramédical qui a conduit à la fermeture du service des urgences la nuit.

Aussi, l'Association des Maires de l'Indre tient à affirmer son attachement au maintien de services publics sur le territoire indrien. Cela passe bien évidemment par une offre de soins de qualité permettant à chaque habitant d'être correctement pris en charge. Il est primordial de maintenir une offre de soins pleine et entière et de rouvrir le service des urgences la nuit afin de préserver la sécurité des citoyens face à toutes les urgences médicales.

L'évaluation des services de santé ne peut se faire à l'aune des seuls chiffres de fréquentation. Leur importance dans le lien social, la qualité de vie et le modèle d'aménagement du territoire doivent également être pris en compte.

À ce titre, les maires de l'Indre suivent avec attention les actions menées sur l'ensemble du département pour la défense de l'hôpital de la Tour Blanche et pour la réouverture de son service d'urgences de nuit et lui apportent tout leur soutien.

Les Maires de l'Indre ne peuvent que constater la dégradation régulière du tissu sanitaire dans le département et demandent à Madame FIRMIN LE BODO, Ministre déléguée chargée de l'Organisation territoriale et des

professionnels de santé, un moratoire, où élus et représentants de la population soient aussi entendus. Votre retour sur le département est très attendu.

L'Etat doit prendre toutes les mesures nécessaires pour maintenir les activités de proximité des services publics afin de lutter contre la désertification médicale, préserver l'égalité dans l'accès aux soins pour toutes et tous.

## **AFFAIRE COMMUNALE N°30 :** **ADOPTION D'UN PLAN DE SOBRIETE ENERGETIQUE**

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal que, pour faire face à l'augmentation du coût de l'électricité qui impacte fortement le budget de fonctionnement de la collectivité et pour s'engager dans une dynamique de « sobriété énergétique », les élus de Valençay ont participé à plusieurs ateliers de réflexion les 20 décembre 2022 et 8 mars 2023.

Les conclusions des groupes de réflexions ont permis l'élaboration d'un projet de plan de sobriété énergétique pour la commune.

Le Conseil Municipal, à adopte le plan de sobriété énergétique de la commune, ci-dessous reproduit :

Le mot du Maire

Pour faire face au changement climatique et à la crise inflationniste que nous traversons, les élus de Valençay vous présentent le plan de sobriété énergétique communal.

Le Gouvernement a fixé un objectif national de réduction d'au moins 10% de la consommation énergétique d'ici 2024. La responsabilité individuelle des Français a été engagée et a permis de mettre en perspective cet hiver, que les plus petites actions pouvaient générer de grandes économies et éviter les coupures annoncées. Les pouvoirs publics doivent être exemplaires également sur ce sujet.

Par ce plan de sobriété, la ville de Valençay s'est fixé l'objectif de participer à l'effort national tout en permettant de maintenir l'offre de service public pour ses habitants, sans toutefois impacter leur budget.

Afin de réduire les consommations d'énergie de la ville et s'engager dans la sobriété énergétique, les réflexions des élus ont permis d'imaginer un plan d'actions qui s'articule autour de 4 axes complémentaires, comme suit :

### ***1 – La sobriété***

*Les élus ont réfléchi aux économies potentielles des équipements existants, sans pour autant nuire aux besoins essentiels de la population. Ainsi, par exemple, l'éclairage public est désormais éteint entre 22h00 et 6h00 du matin, à l'heure où les rues sont les moins fréquentées. Cette mesure permet d'économiser environ 25 % de la consommation d'électricité utilisée pour l'éclairage public.*

### ***2 – L'efficacité***

*La collectivité a souhaité réduire la quantité d'énergie utilisée, en privilégiant le système le plus économe, comme la mise en œuvre d'un programme de rénovation thermique des bâtiments municipaux (ex : rénovation énergétique de l'hôtel de ville)*

### ***3 – Le développement des énergies renouvelable***

*La collectivité ambitionne de compenser ses dépenses énergétiques et sortir des énergies fossiles en développant les énergies renouvelables compatibles avec la présence de ses monuments historiques et son projet de développement touristique (ex : projet de déploiement de panneaux photovoltaïques sur certains bâtiments communaux).*

### ***4 – La mobilisation de la population et des acteurs.***

*La collectivité souhaite partager son expérience avec la population et faciliter un partenariat efficace pour l'accompagner dans sa démarche (ex : conventionnement avec Enedis pour suivre l'évolution de sa consommation énergétique)*

Dans un contexte budgétaire très difficile pour l'ensemble des collectivités territoriales, les efforts en matière de sobriété sont essentiels. La maîtrise de la fracture énergétique communale et les actions engagées par la collectivité préserveront la quantité et la qualité des services Valencéens.

**Claude DOUCET**  
**Maire de Valençay**

## Préambule

Pour faire face à l'augmentation du coût de l'électricité qui impacte fortement le budget de fonctionnement de la collectivité et pour s'engager dans une dynamique de « sobriété énergétique », les élus de Valençay ont participé à plusieurs ateliers de réflexion les 20 décembre 2022 et 8 mars 2023 et les agents communaux ont répondu à un questionnaire pour compléter les travaux des élus. Ces réflexions ont permis d'alimenter leur stratégie de sobriété énergétique communale. Ce document s'inscrit également dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » et s'inspire des actions imaginées par les élus sur les thématiques ciblées ci-dessous.

## Axe1 : La Sobriété

### Équipements communaux

- Être vigilant sur la régulation du chauffage (s'assurer du respect de la température au sein des bâtiments communaux, mettre hors gel les pièces non utilisées, ...)
- Remplacer les systèmes de chauffage énergivore et isoler les bâtiments (ex : vestiaires du stade) ;
- Remplacer les ampoules de chaque point lumineux par des leds dans les bâtiments communaux (ex : salle pour les stages, éclairage du stade, ...)
- Renforcer l'isolation des bâtiments avec des biomatériaux (chanvre, lins, chaume, ...)
- Remplacer les véhicules thermiques par des véhicules électriques.

### Espaces publics

- Réduction des horaires d'éclairage publics ;
- Rénovation des points lumineux de l'éclairage public avec des luminaires plus économe (ex : leds) et installation de détecteurs de passages dans les rues secondaires ;
- Arrêter l'éclairage du gymnase quand celui-ci n'est pas utilisé
- Créer des aires de covoiturage.

## Axe 2 : L'efficacité

### Équipements communaux

- Lancer des audits des bâtiments communaux ;
- Identifier les opportunités de remplacer les vieilles chaudières par des sources de chaleurs plus économes : panneaux solaires, géothermie, biomasse.

## Espaces publics

- Fleurir des rues avec des fleurs et plantes qui captent la lumière du jour pour éclairer les rues la nuit ;
- Renaturation et végétalisation des espaces publics pour lutter contre les puits de chaleur (ex : champ de foire, place de l'Eglise, lotissement Tivoli, espaces de stationnement, ...).

## Axe 3 : Développement des énergies renouvelables

### Production

- Installer des panneaux photovoltaïques sur l'ancienne décharge de la Motte ;
- Mettre en œuvre un reboisement ciblé pour devenir du bois de chauffage.

### Espaces publics

- Développer l'installation de bornes pour les véhicules électriques

## Axe 4 : Mobilisation de la population et des acteurs

### Sensibilisation et communication

- Actions pédagogiques sur les écocitoyens auprès des écoles et du collège pour sensibiliser et encourager les enfants et les parents à diminuer la consommation électrique collective et individuelle ;
- Organiser des actions de sensibilisation des habitants sur les « bons comportements » ;
- Elaborer des bulletins d'information à destination de la population sur les actions de la collectivité en matière de sobriété énergétique, de développement des énergies renouvelables et des solutions d'amélioration ;
- Communiquer sur les réseaux sociaux de la collectivité et auprès de la presse.

### Partenariat

- Cosignature d'une convention partenariale avec Enedis pour permettre à la collectivité d'accéder à des données spécifiques de sa consommation d'énergie pour faciliter son engagement dans la sobriété énergétique.
- Cosignature d'une convention partenariale avec le Syndicat des Energie de l'Indre pour bénéficier d'un accompagnement technique et financier dans ses actions
- S'appuyer sur les associations.

Monsieur le Maire précise que ce plan pourra évoluer, notamment suite à la consultation des agents de la collectivité.

## REMERCIEMENTS

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des remerciements :

- De Buckingham Palace, pour notre message suite au décès de la reine Elisabeth II,
- Du président du conseil départemental pour l'accueil et la mise à disposition gracieuse de la salle des fêtes, pour la remise des prix Villes, Villages, Maisons et Fermes Fleuris

## INFORMATIONS

- **Mouvement de grève du personnel pôle enfance jeudi 23 mars : fermeture des services garderie et restauration**

Monsieur le Maire informe le conseil de la fermeture des services garderie et restauration au pôle enfance jeudi 23 mars, en raison d'un mouvement de grève du personnel, dans le cadre du projet de réforme des retraites.

- **Courrier à la CCEV / reprise compétence médiathèque**

Monsieur le Maire informe le conseil de l'envoi d'un courrier à la communauté de communes, demandant la reprise de la compétence médiathèque.

- **Mail du 6 mars de Madame Alice REUMAUX relatif à la circulation rue Nationale**

Monsieur le Maire donne lecture du mail daté du 6 mars 2023 de Madame REUMAUX, insistant notamment sur les dangers de la circulation rue Nationale, et demandant des contrôles de vitesse.

Il précise que le radar pédagogique sera réinstallé très prochainement.

- **Vœux du SEBN au conseil municipal**

Monsieur le Maire fait part des vœux du président et de la directrice du syndicat des eaux au conseil municipal.

- **Procédure de consultation de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du carrefour des écoles, et des rues Talleyrand et Max Hymans en cours**

Monsieur le Maire informe le conseil de l'avancement de ce dossier, sur lequel nous devrions retenir une équipe de maîtrise d'œuvre dans les prochaines semaines.

- **Modification horaires permanences ADAVIM à la Maison France Services**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du courrier de l'association France Victimes, à l'espace France Service, le 3<sup>ème</sup> mardi de chaque mois de 14h30 à 16h30.

- **Soutien aux populations turques et syriennes suite au séisme du 6 février dernier**

Monsieur le Maire fait part du communiqué de presse de l'AMF relatif au soutien des populations de Turquie et de Syrie touchées par les séismes.

Il propose un soutien de 100 €, que le conseil municipal accepte à l'unanimité.

- **Ukrainiens à Valençay**

Monsieur le Maire fait le point sur l'accueil des déplacés ukrainiens pour indiquer que tout se passe bien actuellement. Monsieur CHUBKO recherche du travail. Lui-même et son épouse souffrent moins que les autres familles de la barrière de la langue.

- **Accueil des nouveaux valencéens – récompenses fleurissement**

Monsieur le Maire rappelle que cet accueil aura lieu le 22 mars à 19h00, après la remise des récompenses aux lauréats du concours des villages fleuris, qui aura lieu à 18h30.

- **Eau calcaire**

Philippe PLAULT revient sur la question du traitement du calcaire dans le réseau d'alimentation en eau potable de la ville. Il fait part d'une étude démontrant les bienfaits d'une eau traitée par une usine de décarbonatation, qui rend l'eau plus douce, réduit l'entretien des appareils, permet des économies d'énergie, évite l'achat de bouteilles pour les particuliers.

L'exemple qu'il donne mentionne un investissement de 1 924 000 €, avec une subvention de 488 000 €, et un surcoût lié à ce traitement, de 0,15 € / m<sup>3</sup>.

- **Voirie**

Hervé FLAVIGNY signale le mauvais état d'un regard à l'angle de la rue Saint-Maurice et de la rue Nationale.

- **Nouvelle association**

Dominique GABILLON signale la création d'une nouvelle association de tennis de table, qui ira pratiquer au gymnase Jean GIRAUDOUX, salle 2. Son président est Monsieur GEORGES.

- **Spectacle de Flamenco théâtral**

Gilles BRANCHOUX annonce une manifestation à la salle des fêtes le 31 mars à 20h30, un spectacle théâtral et musical de Flamenco. Le prix des entrées est de 8 € pour les adultes et de 4 € pour les moins de 16 ans.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h45.